



Saint-Béron, le 02 décembre 2024

Chers parents,

Un appel à la grève est lancé ce **jeudi 5 décembre 2024**.

La mairie mettra en place le service minimum obligatoire.

La loi interdisant toute interruption scolaire, le service minimum n'est qu'une garderie.

Nous vous demandons donc, dans la mesure du possible de garder vos enfants à la maison.

Le service cantine ne fonctionnera pas. Les repas réservés du jeudi 5 décembre ont été annulés et ne seront donc pas facturés.

Le service de restauration n'étant pas assuré, les enfants présents devront apporter un repas froid. Le temps du repas sera encadré par le personnel non gréviste ainsi que des élus bénévoles.

Le transport scolaire sera assuré.

Afin d'organiser cet accueil dans les meilleures conditions, nous devons connaître le nombre d'élèves présents sur le site de l'école.

Merci de bien vouloir rendre réponse par mail mairie@saint-beron.org au plus tard le mardi 3 décembre 2024 à 12h.

Sans réponse de votre part, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

Cordialement,

Murielle VERRIER
Adjointe au Maire

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*

